



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 09 octobre 2024

Objet : Avis de la commune sur le plan local de l'habitat intercommunal (PLHI)

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 3 octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 19

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND, Claude MAQUIS,

Ont donné pouvoir : 7

<i>Dimitri BOURSAULT</i>	<i>à</i>	<i>Jacques ALEXIS</i>
<i>Mathieu BELKEBIR</i>	<i>à</i>	<i>Vincent CLAUDIERE</i>
<i>Ségolène MOREAU</i>	<i>à</i>	<i>Hervé DEWYNTER</i>
<i>Alexandre RUECHE</i>	<i>à</i>	<i>Claude MAQUIS</i>
<i>Patrick BOYKIN</i>	<i>à</i>	<i>Dominique DURAND,</i>
<i>Stéphanie BANCAL</i>	<i>à</i>	<i>Laurent MITON</i>
<i>Françoise GUYARD-CASTANET</i>	<i>à</i>	<i>Jean-Clair BUCHARD</i>

Absent 1 : Maelys LUXOR

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Denis PETITMENGIN

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19 REPRESENTES : 7 ABSENT : 1VOTANTS : 26

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

VU la loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

(SRU) ;

VU les articles L.302-1 à L.302-3 du Code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération n°2013.02.10 du Conseil communautaire du 4 février 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat intercommunal PLHI 2, 2012-2017 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° D2021-04-18, du 6 avril 2021 de lancement du PLHI 2024-2030 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°D2024-02-20 du 7 février 2024 portant avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) ;

VU le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) approuvé le 30 avril 2024 en séance du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) ;

VU la délibération du conseil communautaire n°D.2024.06.11 du 25 juin 2024 arrêtant l'élaboration du projet de programme local de l'habitat 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles

VU le Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), présenté en CRHH du 30 novembre 2023 et approuvé par le conseil départemental des Yvelines du 29 mars 2024 ;

VU le porté à connaissance de l'Etat, transmis en date du 18 août 2021 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

AYANT ENTENDU l'exposé de ses rapporteurs, Monsieur le Maire et Madame Sabrina TOURMETZ, adjointe en charge de l'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

PORTE un avis favorable sous réserve de la modification de la programmation à hauteur de 80 logements par an sur le projet de Programme local de l'habitat 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 09 octobre 2024



Jacques ALEXIS
Maire de Bailly

Publié sur le site de la commune le : 17/10/2024